



Suppressions d'emplois : pourquoi la CGT refuse de siéger

Un marronnier, nous dit-on. Les suppressions d'emplois ne sont qu'un vulgaire marronnier. Cette année, ce seront 31 postes supprimés dans le Bas-Rhin. Alors certes, on va essayer de nous faire croire qu'il y en a moins, à grands renforts de transferts, redéploiements, etc., etc. Mais, au final, il manquera 31 personnes de plus. Et encore, c'est sans compter les emplois vacants que personne à la direction, que ce soit locale ou générale, ne semble pressé de pourvoir. Pour officialiser tout cela, il y a un joli CTL (Comité Technique Local) prévu avec les organisations syndicales le 18 décembre.

La CGT n'y siégera pas.

La CGT refuse de se présenter à une telle réunion où aucune discussion n'est possible. Le "projet" est acté avant d'être voté par les organisations syndicales. Même si la CGT s'y présentait et exprimait son opinion, à savoir contre la moindre suppression, la direction l'appliquerait sans y faire aucun changement.

Pour la direction, la seule possibilité de "dialogue" se limite à argumenter sur les services qui pâtiront ultérieurement de ce manque d'effectifs. À notre sens, ce n'est pas le rôle d'un syndicat que de décider qui souffrira le plus de décisions iniques et sans concertation. La CGT refuse de rentrer dans ce jeu répugnant.

Aucun autre sujet d'importance n'est prévu au cours de ce CTL : son seul but est de formaliser les suppression d'emplois.

Pour la CGT, le dialogue social, c'est de pouvoir refuser ces suppressions par son vote. Tant que la possibilité ne sera pas ouverte, tant que cette réunion ne sera qu'une parodie de consultation, nous refuserons de siéger et de donner notre aval à cette mascarade.

31 EMPLOIS SUPPRIMÉS DANS
LE BAS-RHIN EN 2018



Affaire Cahuzac : il n'aura pas pu bénéficier du droit à l'erreur...

C'est dans les tuyaux. Après une copie insatisfaisante, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics revient à la charge sur demande de Robin des rois. En jeu, un changement majeur sur les rapports au fisc. Communément appelé « Droit à l'erreur », il s'agit, lorsque les obligations déclaratives (sociales, fiscales et douanières) ont été omises de considérer que cela est accidentel. La première fois uniquement aucune pénalité ne sera appliquée. Cela pourrait prendre la forme d'une généralisation des rescrits, procédé déjà fortement utilisé en matière fiscale. Plusieurs conséquences : obligation de résultat et non de moyens, privilégier les transactions et limiter les contrôles des PME. Aucun mot sur les conséquences sur l'accueil dans les structures mais certainement cela sera-t-il assorti de commissions idoines qui statueront sur le sort du citoyen, de la collectivité ou de l'entreprise. On nous certifie que le contrôle subsiste. Mais comme on a de moins en moins de moyen pour l'exercer, on va retomber dans les arrangements à la petite semaine...

DECES DE JOHNNY = DES SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS À LA DGFIP
EN PERSPECTIVE



JOHNNY T'ÉTAIS
UN REBEL, UN
EXEMPLE COMME
TOI -
IL N'AUROIT PAS
EU TA LIBERTÉ
DE PENSER
EN SUISSE OU
EN CALIFORNIE.
COMME TOI
FINALEMENT
J'ESPERE QUE
TOI AUSSI S'AVRAI
DES OBSEQUES
NATIONALES.
ADIEU MON ISOLÉ
FLORENT PAGNY

MOI AUSSI
JE MÉRITE
BIEN DES OBSEQUES
NATIONALES
ADIEU MON AMI
Charles AZNAVOUR



VA EN FALLOIR
DU GEL DES
SALAIRES DE FONCTIONNAIRES
POUR PAYER TOUTES
CES POMPES
FUNÉRAIRES

La séparation ordonnateur/comptable entraîne la GP dans sa chute

La règle de la séparation des ordonnateurs et des comptables est un principe fondamental de la comptabilité publique. En termes moins barbares, c'est grâce à elle que les administrateurs des collectivités publiques (maires, directeurs d'hôpitaux...) ne gèrent pas tout à fait leur portefeuille comme bon leur semble.

En instaurant un contrôle comptable préalable à la dépense publique, on sécurise les opérations financières. Par exemple, si un maire passe une commande publique qui ne respecte pas les tarifs prévus au contrat, le comptable pourra empêcher la dépense de se faire. Pour ce qui est des recettes des collectivités, le comptable vérifie que la somme demandée au contribuable correspond bien au service reçu, et qu'elle est bien réclamée à la bonne personne.

En bref, cette règle favorise une gestion financière plus saine et respectueuse des normes comptables.

En contrepartie, une fois que le comptable autorise la dépense ou la recette de la collectivité, il en devient pécuniairement responsable. En d'autres termes, c'est sur l'État (ou sur le comptable lui-même en cas de faute personnelle) que repose la charge financière en cas d'erreur.

Or notre cher ministre M. Darmanin a déclaré en présence des députés, lors de l'examen du projet de lois de finances 2018 : « Je ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec [cette] distinction ». Selon lui,

« une certification des comptes est possible indépendamment des agents de la direction générale des finances publiques ».

En clair, il signe l'arrêt de mort d'une des 2 branches de la DGFIP : la Gestion Publique et d'un grand principe qui permettait de garantir aux citoyens une meilleure utilisation des fonds publics. Il va sans dire que les postes comptables correspondants n'auront également plus lieu d'être.

Bien sûr M. Darmanin se défend en arguant que cet avis "personnel" ne constitue « pas pour l'instant une proposition du gouvernement ». Mais la CGT n'est pas dupe.

Si le ministre a eu assez d'assurance pour prononcer de tels mots en présence des membres de l'Assemblée Nationale, c'est qu'il s'agit d'une position validée officieusement par le reste du gouvernement.



Quand la comm' se substitue à l'information

Mais quelle mouche a piqué notre directeur lorsque, par message diffusé dans Ulysse 67, il vantait tout le bien qu'il pense de l'évolution des règles RH ?

Cette semaine-là, soulignons-le, les messages personnalisés de notre grand communicant occupaient alors toute la page principale de la rubrique « À la une ». 8 novembre : Adaptation du réseau. 16 novembre : Evolution des règles RH. La Cigogne, éprise de curiosité, a ainsi regardé de plus près toutes les déclinaisons d'Ulysse dans chaque coin de l'hexagone. Force est de constater que celui du 67 est singulier... Le ton, la forme, l'emprise montrent à quel point ce squatt de l'information est bien une stratégie de communication et comme on le dit souvent, trop de comm' tue la communication. D'une part, cela aura occulté la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. D'autre part, il est de notoriété que la visite du directeur entérine les fermetures de sites.

Mais lorsque, par le canal de Ulysse national, notre supérieur hiérarchique à tous annonce le 5 décembre suivant que ces mêmes règles méritaient d'être aménagées et donc envisagées de manière plus progressive, la situation est devenue cocasse. Comme quoi « Rien ne sert de courir ; il faut partir à point ».

Une question subsiste : le DG aura-t-il finalement entendu les grincements de tous bords qui

accompagnaient cette manœuvre sournoise ? La Cigogne est loin de penser que seules les organisations syndicales ont pu faire pencher la balance. Oui les intérêts en jeu sont bien au-delà. Rappelons-le, la finalité est de pouvoir organiser des mouvements au sein de la DGFIP, le plus rapidement possible et sans les accrocs provoqués par les OS. Ne perdons pas de vue que les bureaux RH de Bercy, en première ligne dans les mouvements et qui en

VISITE DU DRFIP A LA TRESORERIE
DE DRULINGEN AVANT LA FERMETURE
DU SITE : LA PHOTO DES AGENTS
QUE VOUS NE VERREZ PAS SUR ULYSSE



attesteront facilement, sont au faite des difficultés imposées pour muter des agents avec des degrés de liberté proches du zéro !

Les constats sont multiples. Les directions veulent disposer de personnel en quantité suffisante pour faire tourner leurs unités donc ont tendance à être très velléitaires sur certaines points quitte à en oublier les cadres réglementaires. Les agents veulent préserver le cadre de la mutation pour **convenance personnelle**. Et enfin les chefs d'unité territoriale veulent avoir le meilleur personnel sur place pour parvenir aux statistiques exigées ! Ces trois facteurs combinés avec des effectifs à flux tendu conduisent à un mouvement quasi-nul et surtout dépourvu de toute considération de situations humaines particulières. D'ailleurs les projets annoncés aux agents et aux CAPN sont souvent qualifiés de très aboutis. Pourtant, si l'on en restait là, nul doute qu'une grande quantité d'agents ne s'en satisferaient pas et pire ils mettraient certains

dans de grandes difficultés. À titre d'exemple, aboutir au rapprochement de son conjoint est au bout d'un certain temps une préoccupation principale pour faciliter la gestion quotidienne de sa vie familiale.

La mutation devient même, en une certaine mesure, le seul acte de gestion qui compte et comptera à la DGFIP. Qui que vous soyez, c'est bien de mobilité, de réforme de structures tant vantée dans les programmes politiques dont il s'agit et vous ne pourrez vous en soustraire. Une trésorerie qui ferme c'est autant de personnes qui doivent s'adonner au stress et à la peur du lendemain. Les règles de gestion maintiennent certains garde-fous, mais il en faut peu pour les rendre tout à fait inefficaces. À l'aube de l'annonce des résultats de CAP 2022, ne nous croyons pas à l'abri de quoi que ce soit... Point de catastrophisme mais juste une conscience exacerbée de ce qui nous attend et en conséquence des moyens adaptés pour enrayer cette machine destructrice.

Trois mois pour demain

Selon leur site internet (accessible depuis Ulysse national), le Forum de l'Action Publique c'est « 3 mois pour contribuer à la transformation du service public. ». De novembre 2017 à mars 2018, une plate-forme internet est ouverte aux contributions, et des ateliers et débats sont organisés partout en France.

Si la démarche est plutôt intelligente, à savoir faire participer les citoyens à la réforme de leurs services publics, son existence soulève

quelques questions :

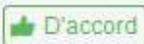
- Le gouvernement est-il en panne d'idées au point de demander l'avis de M. Tout-le-monde ?
- Quelle utilisation sera faite des données récoltées ?
- Ce forum est-il seulement un coup de com' destiné à calmer les ardeurs du peuple ?

Le forum aura au moins inspiré quelques internautes plutôt lucides :



 Guillaume
28 novembre 2017 à 12:44

Je crois qu'il faudrait avant tout mettre fin au "bashing" anti-fonctionnaire, parfois cher à nos élites. Si nos élites ne critiquaient pas régulièrement et publiquement la fonction publique, nos concitoyens se sentiraient moins légitimes à le faire. Comme disait Coluche, les fonctionnaires, on dit qu'ils ne font rien mais quand ils arrêtent de travailler, plus rien ne fonctionne.

 D'accord 10  Signaler  Partager

DOSSIER : les risques psychosociaux (RPS)

D'après les documents de l'INRS, Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. www.inrs.fr

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Un nombre grandissant de salariés déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux. Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir.

En France (Source : Enquête Conditions de travail 2013) :

- **47 % des actifs occupés** déclarent devoir (toujours, souvent) se dépêcher ;
- 31 % déclarent devoir cacher leurs émotions, faire semblant d'être de bonne humeur (toujours, souvent) ;
- 27 % disent ne pas pouvoir régler par eux-mêmes les incidents ;
- 36 % signalent avoir subi au moins un comportement hostile dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois ;
- 33 % disent ne pas éprouver la fierté du travail bien fait (toujours, souvent) ;
- 24 % craignent de perdre leur emploi.

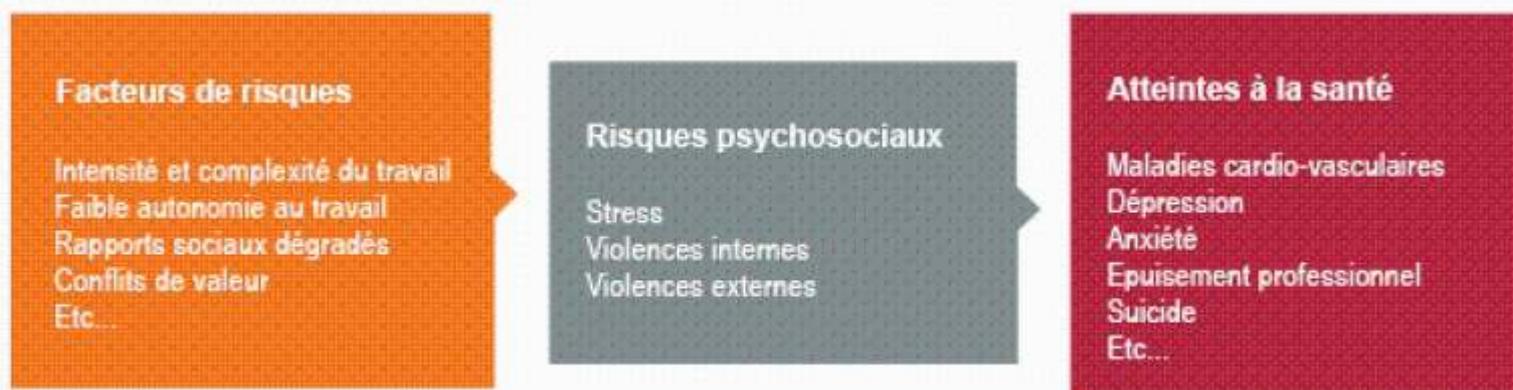
Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où

sont présents, combinés ou non :

- du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...). Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardiovasculaires, de troubles musculo-squelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide.

Les risques psychosociaux sont souvent imbriqués. Ils ont des origines communes (surcharge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, intensification du travail, mode de management...). Ces risques peuvent interagir entre eux : ainsi le stress au travail peut favoriser l'apparition de violences entre les salariés qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'entreprise.

Ils ont également des spécificités (en termes de facteurs de risque, de réglementation...) qu'il convient de prendre en compte dans un objectif de prévention. Comme l'impose la réglementation, les risques psychosociaux



doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. Il est nécessaire de les évaluer, de planifier des mesures de prévention adaptées et de donner la priorité aux mesures collectives susceptibles d'éviter les risques le plus en amont possible. Pour prévenir les risques psychosociaux, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation est à privilégier. Elle vise une situation de travail globale et s'intéresse aux principaux facteurs de risques connus.

À côté de cette obligation de prévention, d'autres pratiques se développent dans les entreprises. Elles cherchent à développer le bien-être ou la qualité de vie au travail (QVT). Si l'absence de risques psychosociaux est une condition nécessaire au bien-être ou à la QVT, la mise en œuvre de ces pratiques en entreprise relève d'autres enjeux (performance de l'entreprise, égalité hommes/femmes, conciliation des temps de vie, démocratie sociale dans l'entreprise...).

MAZAURIC

Nous avons tous bien reçu le message subliminal de M. PARENT sur Ulysse national en date du 22 novembre relatif au départ du Directeur général adjoint pour la CNAF.

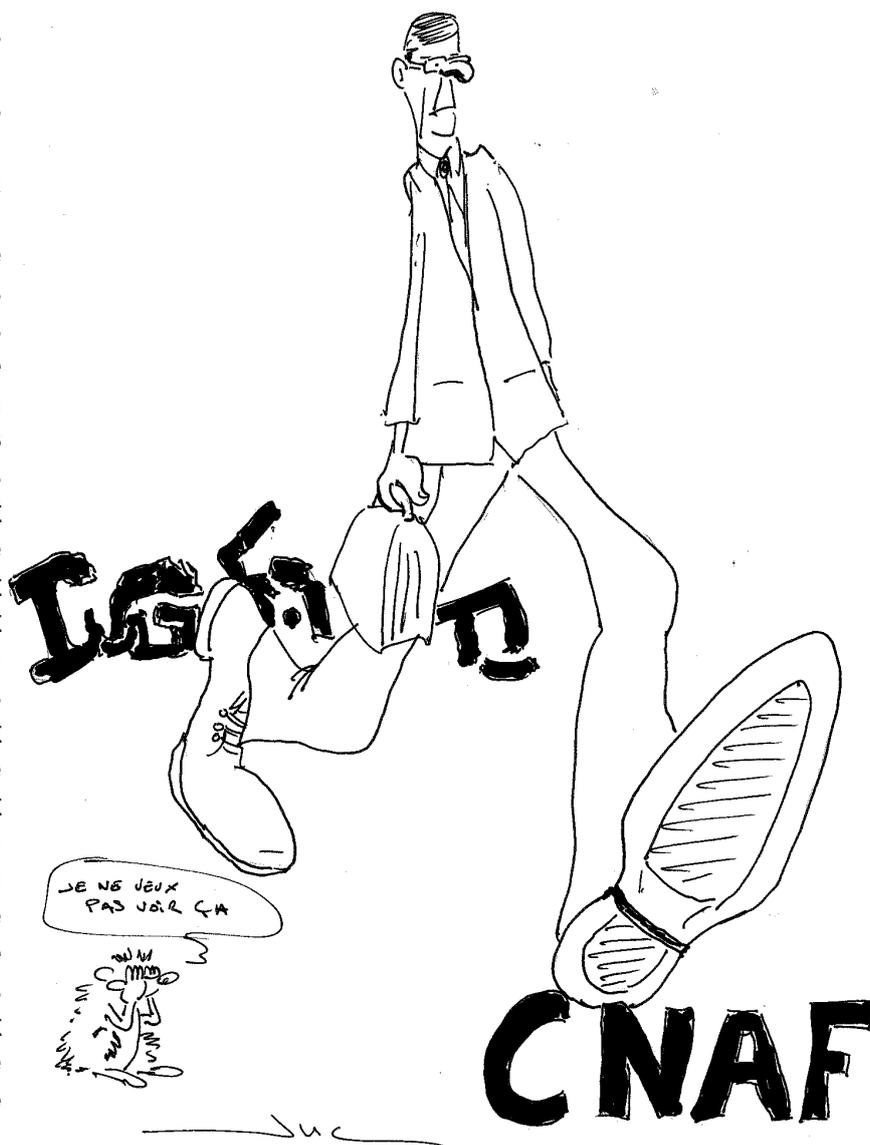
Hélas, le DG a oublié quelques mots.

Pas de panique, nous les avons rajoutés (en gras dans le texte)

« Le Conseil des Ministres a nommé ce jour Vincent Mazauric, Directeur général de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Les très grands talents **de langue de bois, de velléité d'externalisation au privé et de suppressions massives d'emplois** que nous lui connaissons tous sont pleinement reconnus par cette belle nomination à la tête de cet important service public, qui sert toute la population et en particulier les personnes les plus vulnérables, et qui conduit d'importants chantiers de transformation. La DGFIP voit ainsi, à nouveau, s'éloigner un dirigeant exceptionnel, reconnu en interne comme en externe comme une référence **de perfidie et de cynisme**. Mais nous nous réjouissons pour lui et lui souhaitons bien entendu le meilleur **parachute doré possible**.

Bruno Parent »

MAZAURIC : QUAND LE TALENT EST EN MARCHÉ !



Hommage, ô désespoir

*Ô Johnny qu'est c'que tu nous fais
À Saint-Barth tu t'fais inhumer
Et tes fans rest' sur le pavé
Sur ta tomb' ne peuv' se recueillir**

MOI JE NE SUIS QU'UN ROCKER
TÔTE MA VIE J'AI FAIT QUE
DES CONCERTS....
DES CONCERTS AU GOLF
DROUOT, À L'OLYMPIA,
À BERCY, AU STADE
DE FRANCE,
PIS AUX POUTONS



*: Ah que c'est juste pour faire rimer

Le comité de rédaction de la Cigogne tient à souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année aux militants, sympathisants et lecteurs.
Nous espérons vous retrouver tout aussi revendicatifs dès janvier.
Meilleurs vœux.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.52.48.54